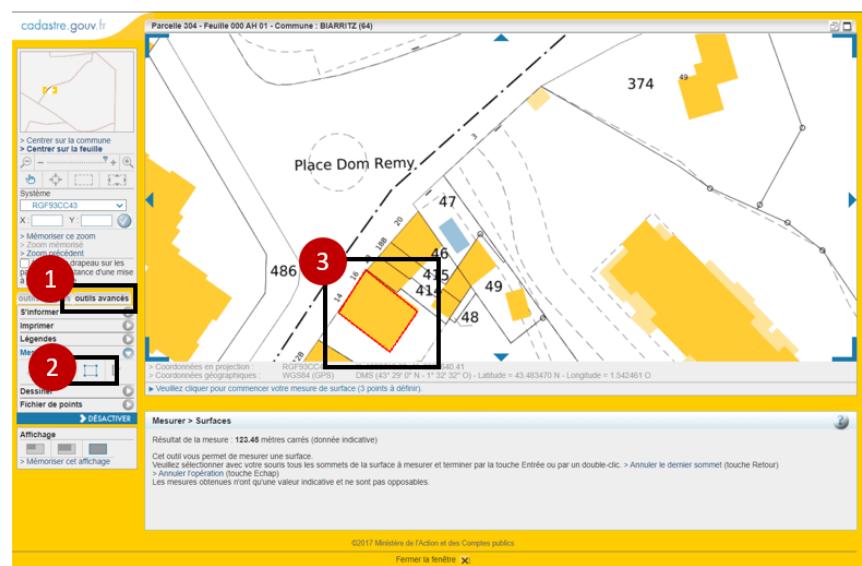




A partir de Cadastre.gouv

- 1. Cliquez sur « Outils avancés »**
- 2. Cliquez sur « Mesurer » et choisir « Surface »**
- 3. Avec votre souris d'ordinateur, cliquez sur la parcelle pour déterminer la surface (double cliquer pour arrêter le calcul de la mesure)**
- 4. Faites une capture d'écran de la fenêtre complète et la joindre à l'envoi de votre facture**



A partir de Géoportal

- 1. Cliquez sur « Outils avancés »**
- 2. Cliquez sur « Mesurer » et choisir « Surface »**
- 3. Avec votre souris d'ordinateur, cliquez sur la parcelle pour déterminer la surface (double cliquer pour arrêter le calcul de la mesure)**
- 4. Faites une capture d'écran de la fenêtre complète et la joindre à l'envoi de votre facture**



A partir de la photo de la surface isolée

1. Prenez en photo la surface isolée

2. Indiquez dessus les mesures relevées pour justifier la surface déclarée (cf. exemple)

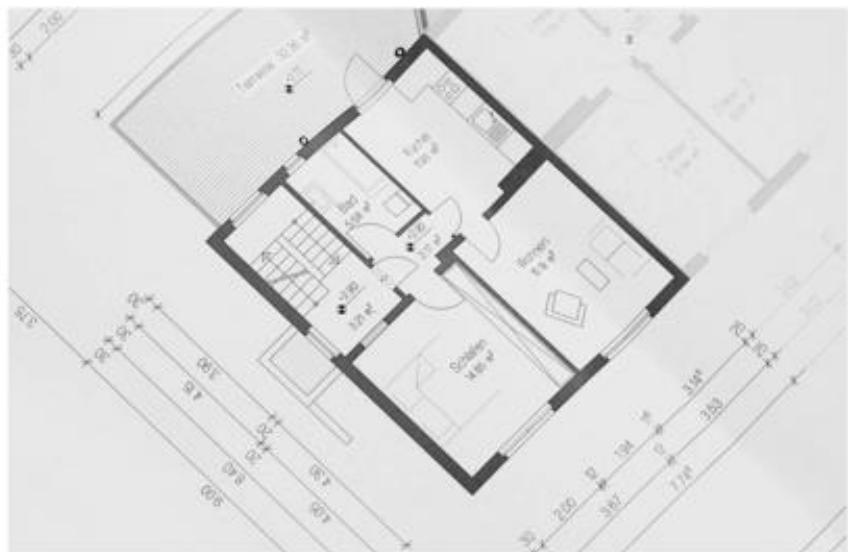
NB : vous devez aussi joindre la photo de votre télémètre avec la mesure de surface prise par ce dernier



A partir d'un plan/calepinage

1. Fournir un croquis avec les mesures relevées (longueur et largeur) pour justifier de la surface isolée

2. Envoyez la copie de ce plan avec votre facture



A partir d'un croquis

- 1. Fournir un plan de calepinage avec les mesures relevées (longueur et largeur) pour justifier de la surface isolée**
- 2. Envoyez la copie de ce plan avec votre facture**

